



PARC EOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE

Communes de Croissy-sur-Celle & Blancfossé (60)

6. DOCUMENTS SPECIFIQUES DEMANDES AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME



SOMMAIRE

1. NOTICE DESCRIPTIVE	4
1.1. Etat initial du terrain et de ses abords	4
1.2. Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement	5
2. ATTESTATION DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET DE MAITRISE FONCIERE	6
3. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS	8
4. PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES	14
5. PLAN EN COUPE	17
6. DOCUMENTS GRAPHIQUES PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET	19
7. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE	20
8. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN	21

1. NOTICE DESCRIPTIVE

1.1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le site du projet s'établit sur une petite portion du plateau du Pays de Chaussée, à l'Est de la vallée de la Selle. La RD 38 le traverse du nord-ouest à l'est, et il est longé par l'autoroute A 16 à l'est. Il est aussi traversé par la D18, et sa limite ouest longe la D11. Les routes locales traversant le site sont rares et se limitent majoritairement à de nombreux chemins ruraux ou sentiers. De nombreux chemins agricoles relient les parcelles

Le site se trouve sur des sols limoneux, favorables aux grandes cultures. Autour du projet éolien, la majorité de l'occupation du sol est représentée par la culture d'openfield sur les plateaux et des systèmes plus diversifiés dans les vallées. Le terrain est relativement plat.



Vue du site d'étude

Au nord, le site se trouve à proximité immédiate avec la vallée de la Selle, et ses affluents (vallées des Évoissons et des Parquets). Elles convergent ensuite vers leur confluence amiénoise avec le fleuve Somme.



Vue sur la Vallée de la Selle (à droite) depuis le site d'étude.

Le site sera facilement accessible depuis les routes communales et départementales et par l'utilisation des chemins agricoles déjà existants.

Par ailleurs, toutes les éoliennes sont situées en bordure de champs. Ainsi, aucun linéaire de piste complémentaire ne sera créé.

1.2. PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Le projet de parc éolien de la Cressonnière est localisé sur les communes de Croissy-sur-Celle et de Blancfossé.

Il sera constitué de 5 éoliennes et de 2 postes de livraison. Les éoliennes seront implantées sur 1 ligne d'axe nord-nord-ouest/sud-sud-est.

La présente demande concerne un multi-permis pour 11 modèles d'éoliennes du même gabarit :

Modèle	Diamètre de rotor	Hauteur de mât	Hauteur hors tout	Puissance unitaire
Vestas V136	136 m	112 m	180 m	3 450 à 3 600 kW
Vestas V150	150 m	105 m	180 m	4 000 à 4 200 kW
Nordex N131	131 m	114 m	179,5 m	3 000 à 3 900 kW
Nordex N149	149 m	105 m	179,5 m	4 000 à 4 500 kW
Senvion M144	144 m	108 m	180 m	3 700 kW
Senvion M148	148 m	106 m	180 m	4 200 kW
Enercon E138	138 m	111 m	180 m	3 500 kW
Enercon E141	141 m <td 99 m	169,5 m	4 200 kW	
Siemens/Gamesa SG145	145 m	107,5 m	180 m	4 200 à 4 800 kW
Siemens/Gamesa DD142	142 m	109 m	180 m	3 500 à 4 100 kW
General Electric GE137	137 m	110 m	178,5 m	3 800 kW

Les 5 aérogénérateurs du parc éolien de la Cressonnière, de hauteur totale comprise entre 169,5 m et 180 m (entre 99 m et 114 m de hauteur de mât et entre 131 m et 150 m de diamètre du rotor) produiront entre 55,2 GWh et 63 GWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 11 040 à 12 600 foyers, soit entre 23 392 et 28 980 personnes chauffage électrique compris.

L'électricité produite par les éoliennes sera acheminée via des câbles souterrains enfouis sous les pistes existantes jusqu'aux postes de livraison contenant les cellules électriques de protection, comptage et couplage au réseau public. Le raccordement au réseau sera lui aussi réalisé en souterrain depuis ces postes de livraison jusqu'à un poste source choisi par le gestionnaire du réseau (Enedis).



Schéma électrique d'un parc éolien

2. ATTESTATION DE CONFORMITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET DE MAITRISE FONCIERE

ATTESTATION DE MAÎTRISE FONCIÈRE

Je soussigné Monsieur Sébastien APPY, Gérant de la Société PARC EOLIEN DE LA CRESSONNIÈRE, société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 831 204 615 R.C.S MONTPELLIER,

ATTESTE être titulaire de promesses de baux emphytéotiques sur les parcelles suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	N° parcelle	Surface totale (m²)
Croissy-sur-Celle	Le Chemin du Maréchal	ZI	0017	20 520
			0018	26 320
			0019	10 980
			0020	21 780
			0021	57 350
	L'Argilière		0030	18 970
			0031	10 360
			0032	11 680
	Le Camp Duquesne La Vallée Aziepe La Vallée de Blancfossé	ZK	0033	106 110
			0027	91 110
			0047	27 350
			0063	39 805
			0054	4 210
Blancfossé	Le Tambouy Le Cimetière Les Genieux	Z	0055	2 390
			0060	128 690
			0013	133 370
			0027	57 130

En vertu desquelles les propriétaires promettent de nous louer à bail emphytéotique les parcelles pour une durée minimum de 35 années à compter de la mise en service du parc éolien

Et à ce titre, être dument habilité par les propriétaires à déposer toutes demandes d'autorisations administratives concernant le projet de parc éolien et plus généralement mener toutes les études nécessaires au développement du projet de parc éolien sur lesdites parcelles.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Montpellier le 31/07/2019



ATTESTATION DE CONFORMITE A L'URBANISME

Je soussigné, Monsieur Sébastien APPY, gérant de la Société PARC EOLIEN DE LA CRESSONNIERE, société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 831 204 615 R.C.S MONTPELLIER,

ATTESTE que le parc éolien de la Cressonnière est compatible aux règles d'urbanisme des communes de Croissy-sur-Celle et de Blancfossé.

Le territoire communal de Croissy-sur-Celle dispose d'une carte communale approuvée. Contrairement au Plan Local d'Urbanisme, la carte communale ne comporte pas de règlement. Dans ce cas, le Règlement National d'Urbanisme s'applique.

Ainsi, la zone de projet se situe en zone dite « Non Constructible », en dehors de la zone urbaine délimitée sur le zonage du document d'urbanisme. Aucune éolienne ne devra être implantée à moins de 500 m de cette zone urbanisée ou à urbaniser. Le projet de parc éolien de la Cressonnière est compatible étant donné que la zone d'implantation potentielle se situe à plus de 500 m des habitations ou zones constructibles.

Le territoire communal de Blancfossé ne dispose ni d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) rendu public ou approuvé, ni d'un document ayant la même fonction. Il est donc soumis également au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le projet éolien de la Cressonnière est compatible avec le Règlement National d'Urbanisme en vigueur étant donné que la zone d'implantation potentielle se situe à plus de 500 m des habitations ou zones constructibles.

Le projet de parc éolien est donc compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur sur les territoires des communes de Croissy-sur-Celle et de Blancfossé.

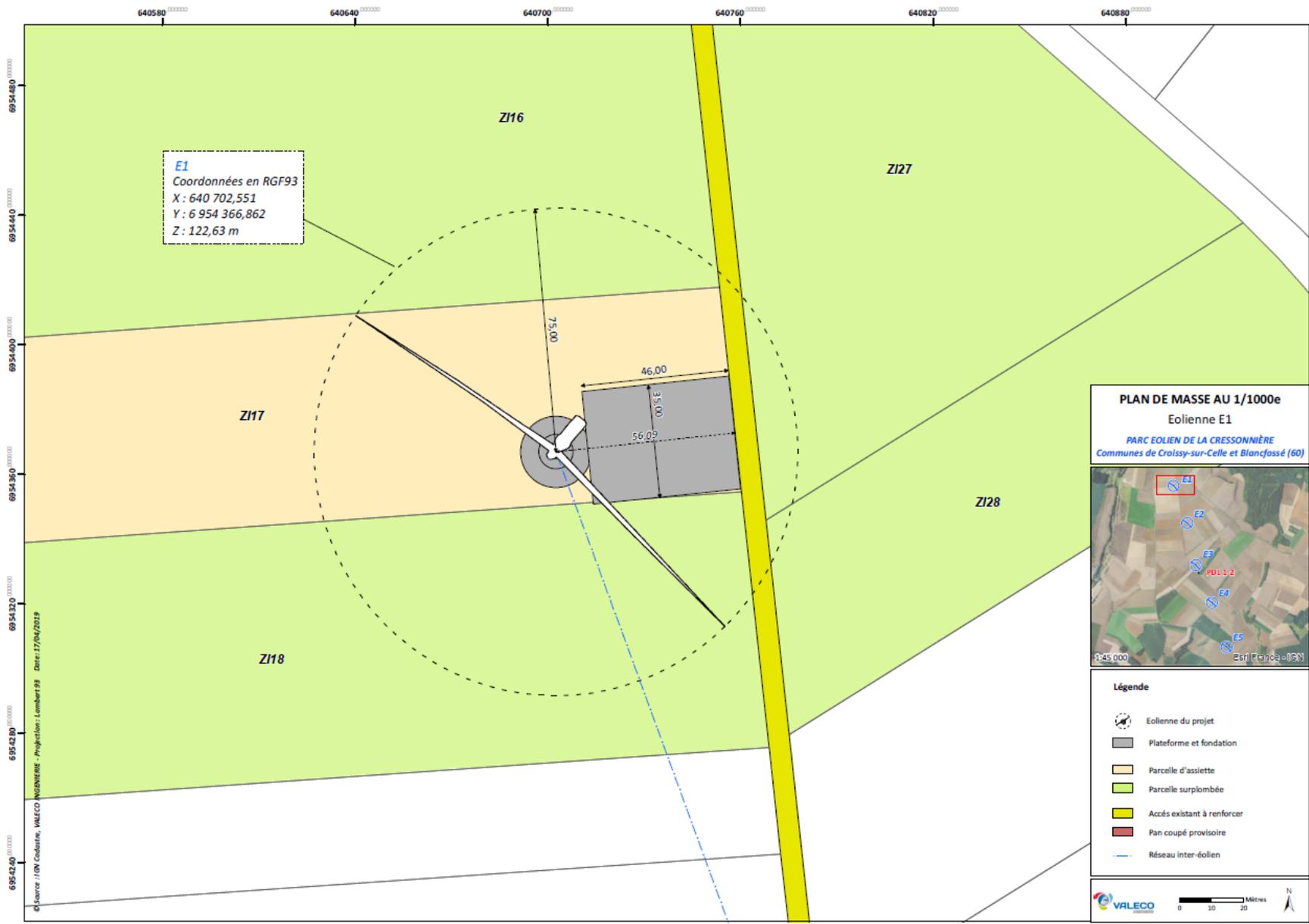
Fait pour valoir ce que de droit,

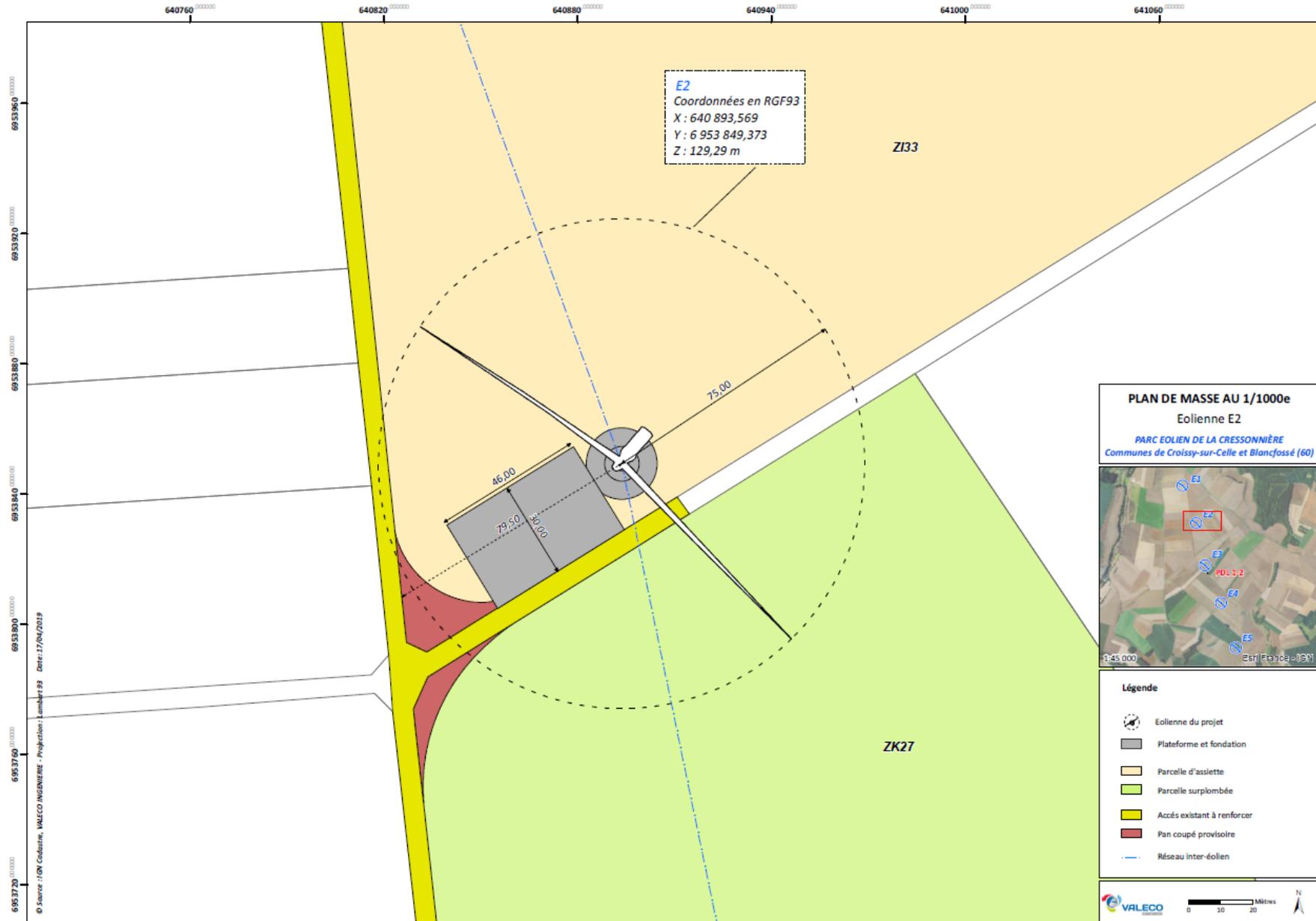
Fait à Montpellier le 23/07/19

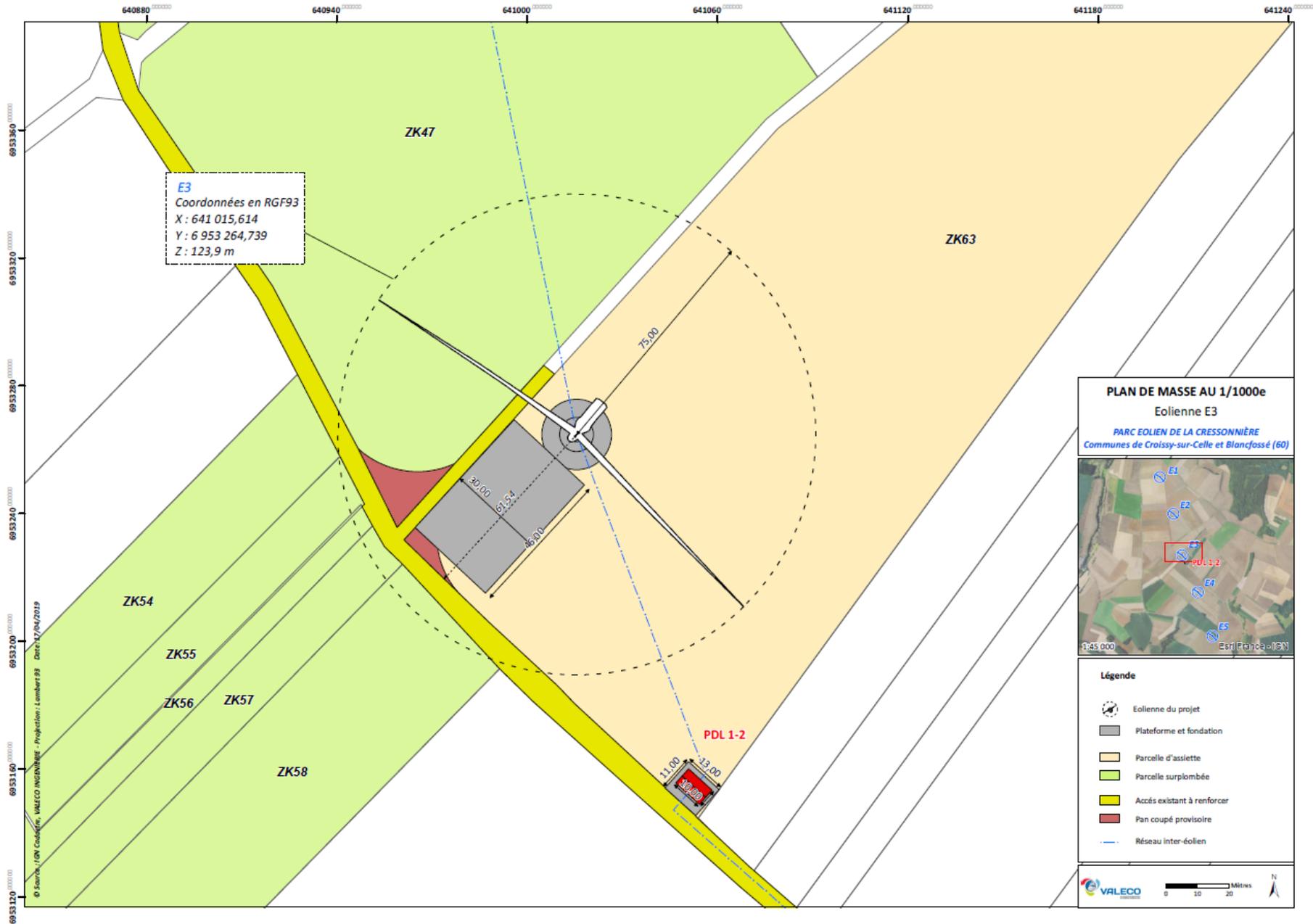
Sébastien APPY
Gérant

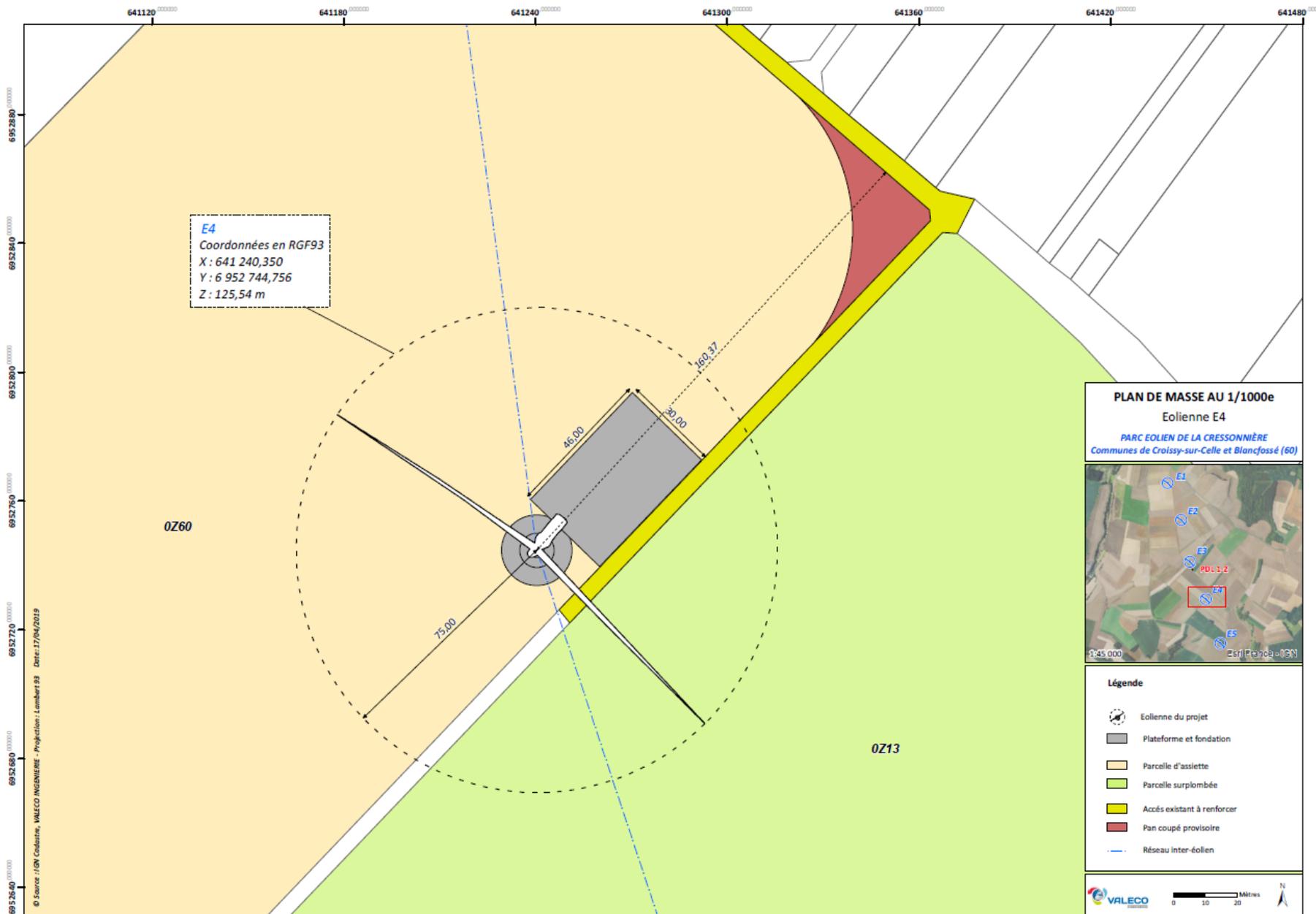


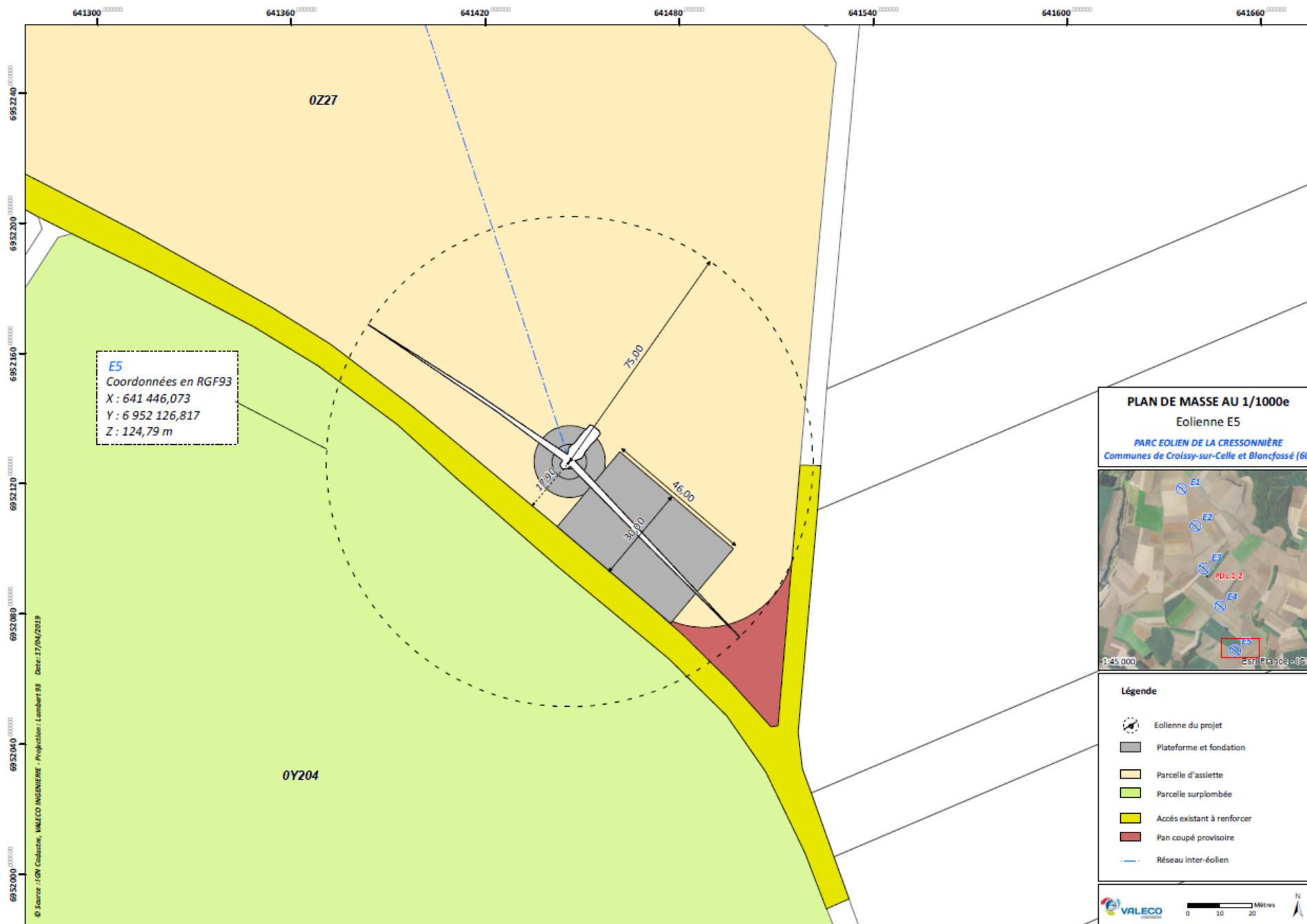
3. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

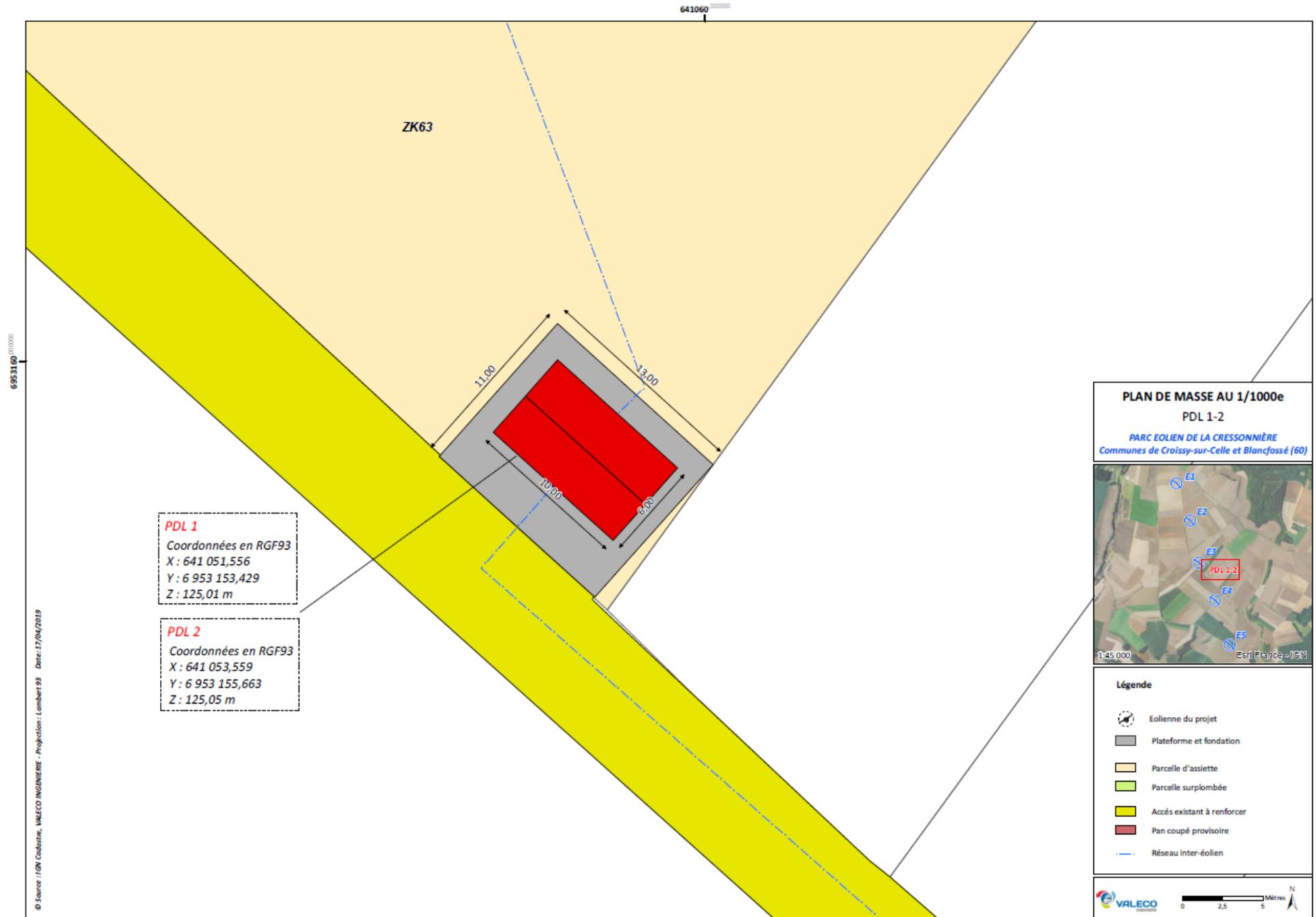






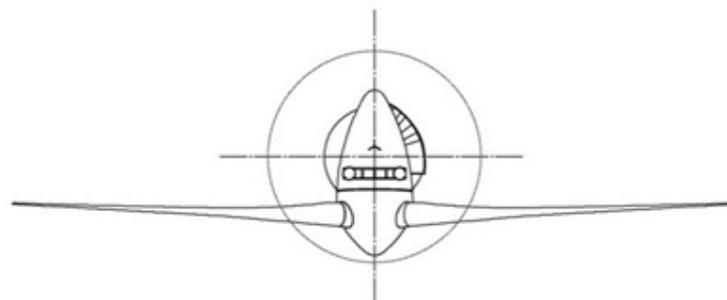




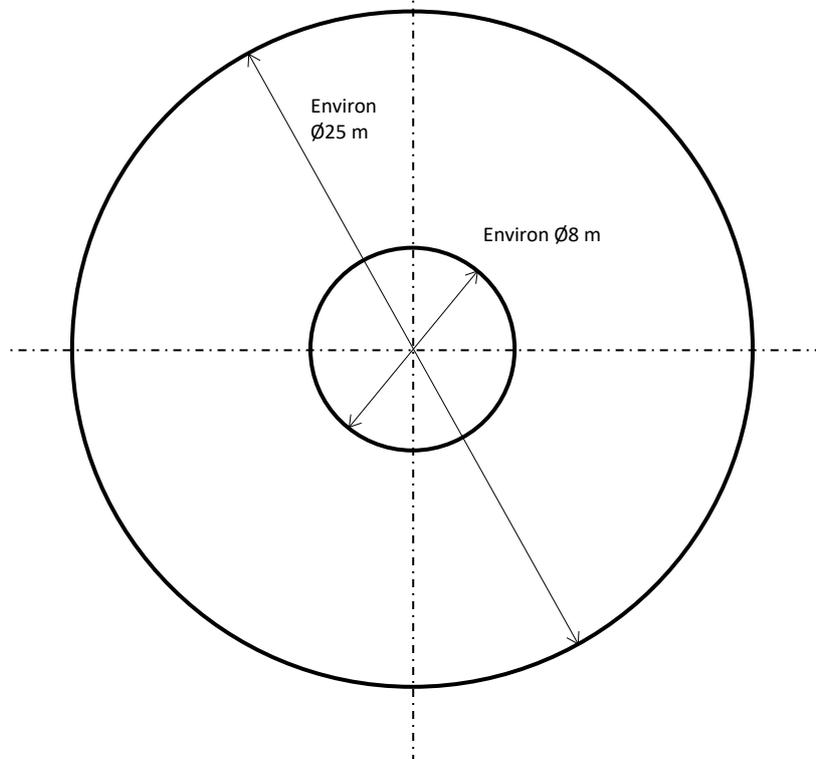
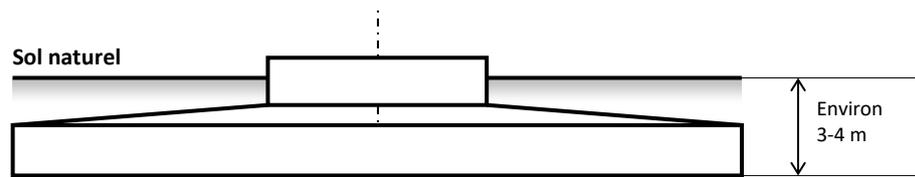
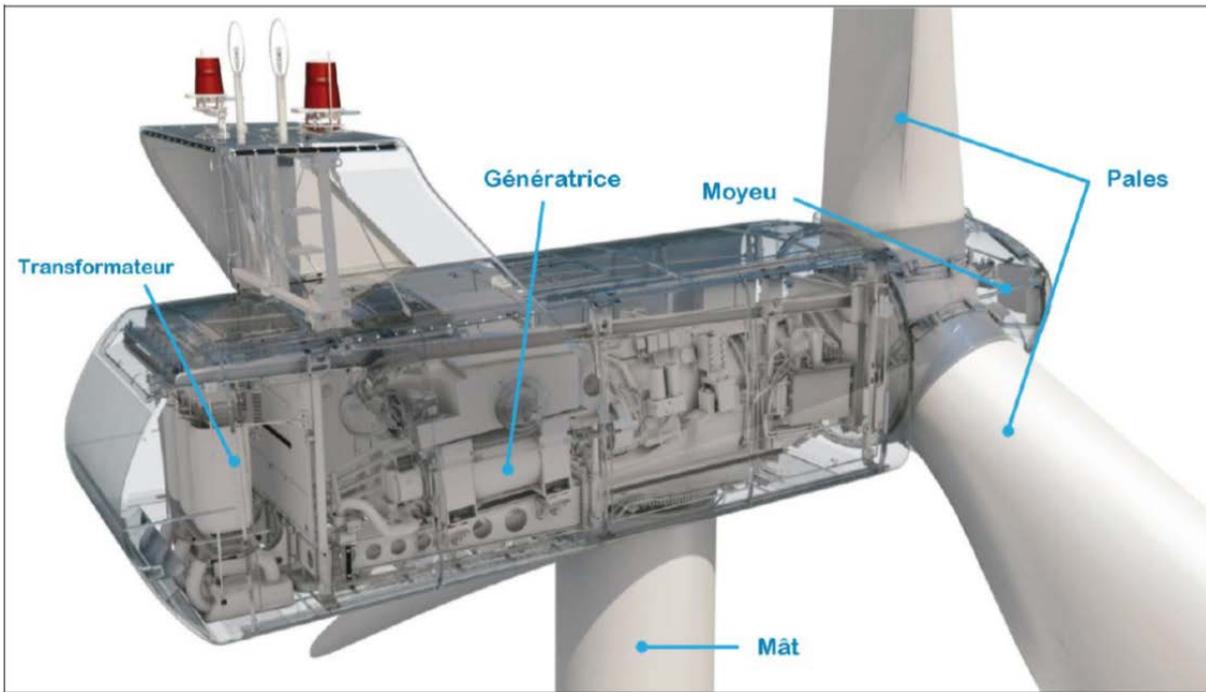


4. PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

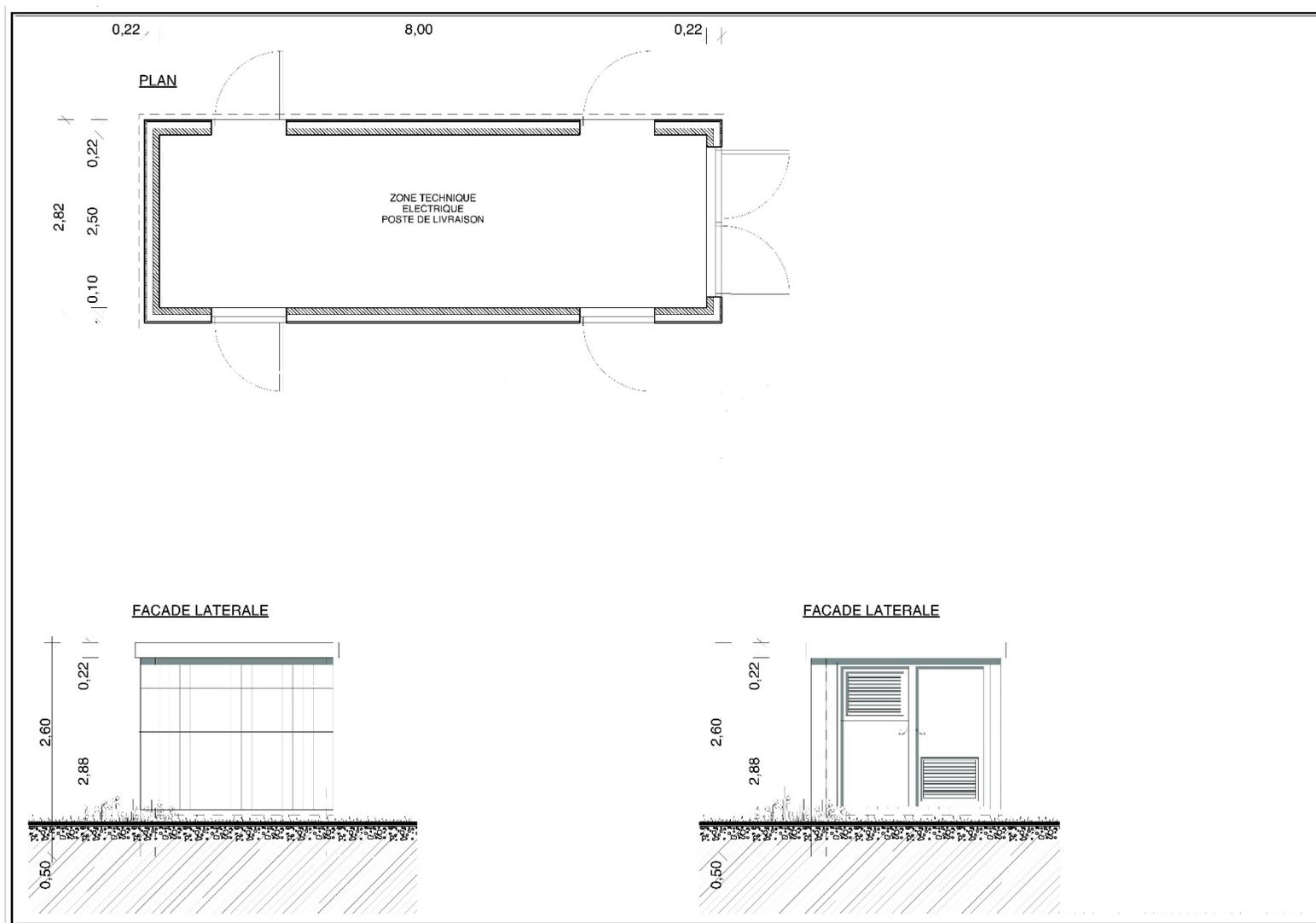
Les plans des éoliennes ainsi que de leur fondation et des postes de livraison sont fournis ci-dessous.



Plans des aérogénérateurs



Plans et dimensions des fondations



Plans des postes de livraison

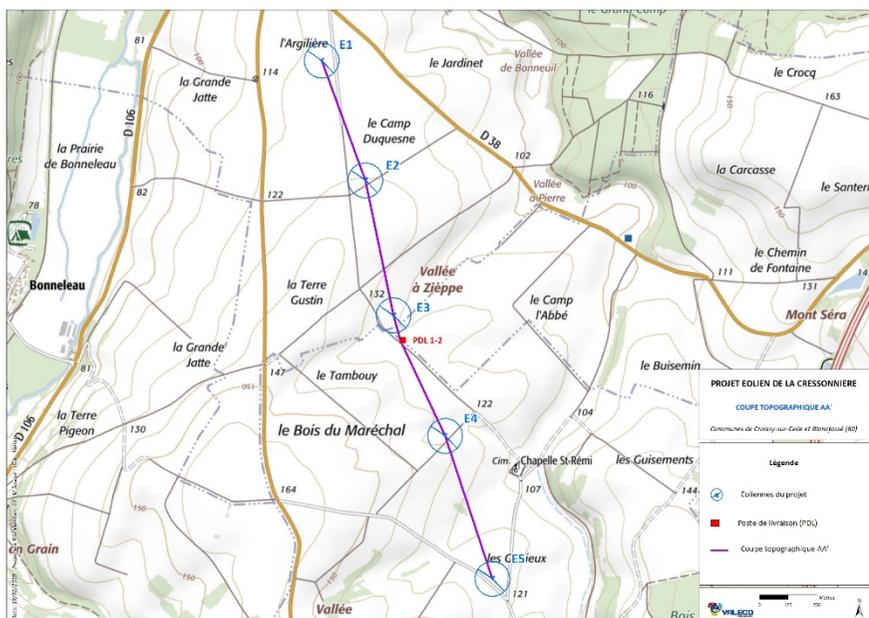
5. PLAN EN COUPE

Le plan en coupe précisant l’implantation de la construction par rapport au profil du terrain est fourni ci-après.

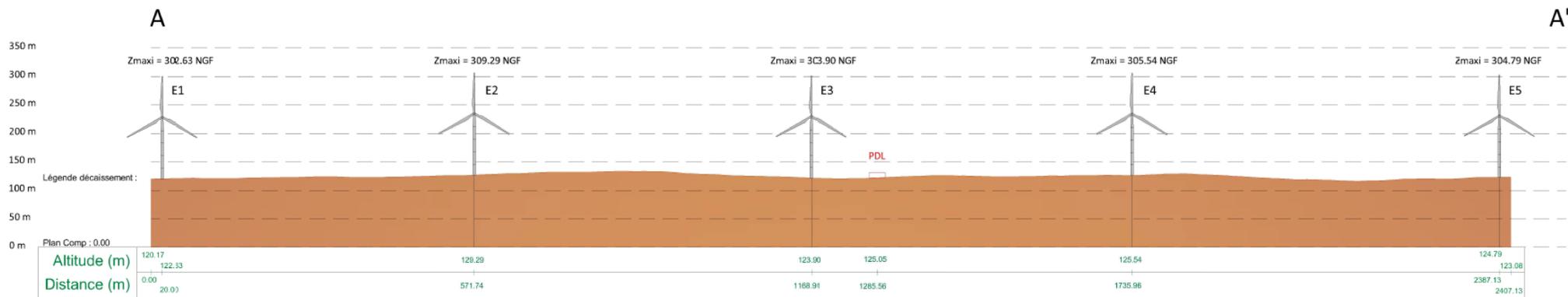
La coupe permet de voir le profil de l’ensemble des éoliennes et des poste de livraison qui se trouve sur une seule ligne.

A noter qu’aucune modification de la topographie locale ne sera réalisée.

Le tableau ci-dessous détaille les altitudes au sol et sommitales de chaque éolienne ainsi que des postes de livraison.



<i>Eolienne</i>	<i>Altitude au sol (m)</i>	<i>Altitude sommitale maximale (m)</i>
E1	122,63	302,63
E2	129,29	309,29
E3	123,9	303,9
E4	125,54	305,54
E5	124,79	304,79
Poste de livraison 1	125,01	-
Poste de livraison 2	125,05	-



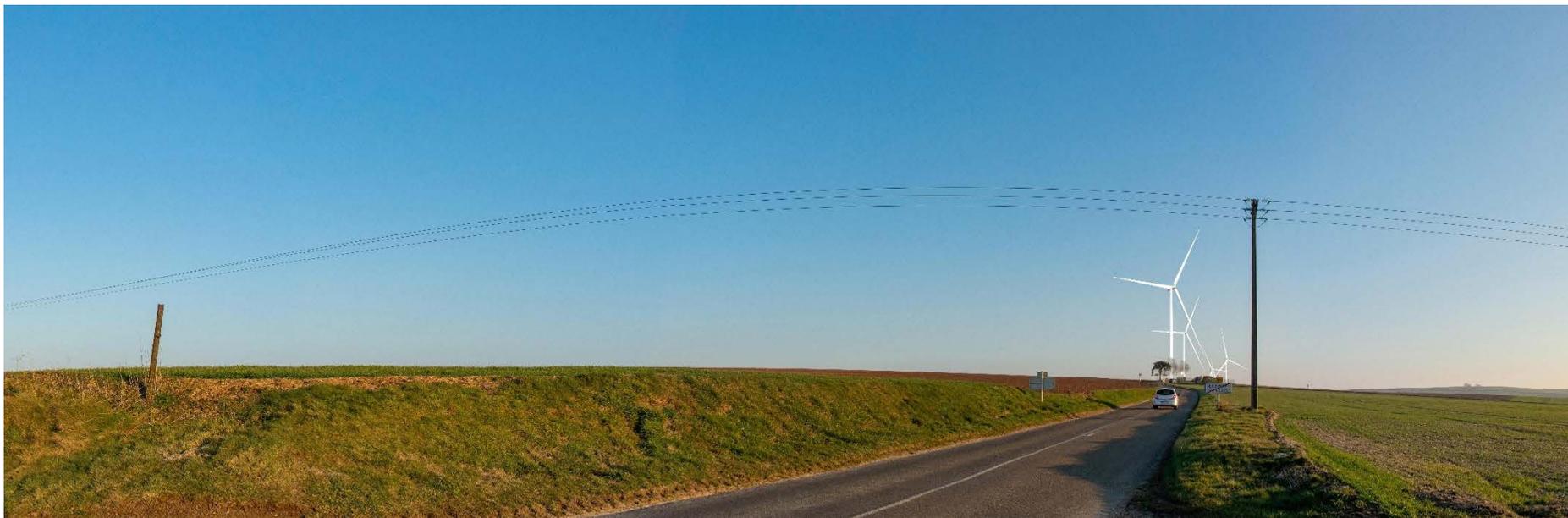
6. DOCUMENTS GRAPHIQUES PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET



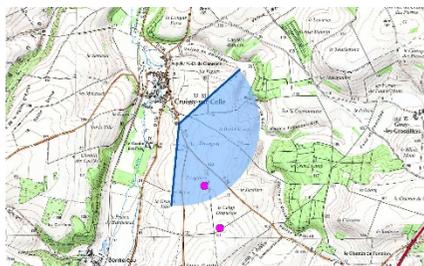
Photomontage en entrée nord du village de Gouy-les-Groseillers – vue depuis la route communale à 3 km du projet



7. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE



Photomontage depuis la sortie sud-est de Croissy-sur-Celle – vue depuis la route départementale D 11 à 0,8 km du projet



8. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN



Photomontage depuis la sortie sud du village de Conty Celle – vue depuis la route départementale D 8 à 5,6 km du projet

